



DÉLINQUANTS SEXUELS DANS L'ÉGLISE: GUIDE D'INFORMATION

Karnik Doukmetzian
Robert Burrow
Victor Elliot

DÉLINQUANTS SEXUELS

dans l'église

... notre ministère est de **protéger** votre ministère

Il y a quelques semaines de cela, la radio publique nationale a diffusé dans son programme All Things Considered (Tout bien considéré) l'affaire concernant une congrégation de Californie du Sud qui se demandait si elle devait ouvrir les bras à un agresseur d'enfants et permettre à ce délinquant sexuel d'assister au culte parmi ses membres. Le débat qui suivit mit en lumière la profonde fracture qui divise toutes les églises lorsque l'on aborde ce sujet délicat. Les églises veulent en même temps tendre la main à l'auteur comme à la victime des sévices. Cela paraît souvent être des ministères contradictoires. De nombreux pasteurs ont cherché des conseils sur la façon de traiter les délinquants sexuels qui ont été libérés de prison et qui veulent retourner à l'église. Dans ce numéro de Solutions nous aussi, nous allons aborder cette question et offrir des conseils juridiques et pratiques sur la manière de servir au mieux, et en même temps de protéger au mieux.

Dans la règle chrétienne du pardon et de l'offre d'un sanctuaire pour tous les pécheurs on pourrait penser que la main accueillante de confraternité serait étendue à tous, mais même la congrégation la plus accueillante et miséricordieuse résiste lorsqu'un délinquant sexuel se présente à sa porte. Le Christ nous exhorte à pardonner. À de nombreuses reprises, il dit à ses disciples : « Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi ; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses. » (Matthieu 6 : 14-15.) L'apôtre

« ... Nous nous sommes vu confier une énorme responsabilité pour assurer la sécurité de nos enfants et de nos jeunes. Nous devons continuer à veiller au renforcement des garanties existantes et établir de nouvelles mesures pour assurer la sécurité du don que Dieu nous a fait. »

Paul nous a recommandé : « Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ. » (Éphésiens 4 : 32). Comment concilier les paroles de Jésus et de Paul avec la réalité que nous affrontons lorsque nous avons affaire à ces personnes ? Alors que tous les pécheurs ont besoin d'une opportunité de se rétablir et de mener une vie productive, un équilibre doit être trouvé entre leur rétablissement et la vie dans le monde réel. La meilleure façon de protéger les membres de l'église et d'éviter de provoquer la tourmente dans la congrégation consiste à établir des mesures de sécurité et une ligne de conduite pour gérer la question des délinquants sexuels avant qu'une crise éclate. Cette politique doit commencer par un ensemble

clairement défini de règles sur la façon dont les délinquants sexuels devront eux-mêmes se comporter dans l'église.

Ces règles doivent inclure un accès limité aux installations de l'église, le devoir de rester à l'écart des enfants, et la présence constante d'un accompagnateur dans toutes les dépendances de l'église, et une limitation de sa présence dans les installations de l'église.

Nous nous sommes vu confier une énorme responsabilité pour assurer la sécurité de nos enfants et de nos jeunes. Nous devons continuer à veiller au renforcement des garanties existantes et établir de nouvelles mesures pour assurer la sécurité du don que Dieu nous a fait. ▣



KARNIK DOUKMETZIAN est avocat-conseil pour le Adventist® du septième jour Église.z

DÉLINQUANTS SEXUELS

Le combat

... notre ministère est de **protéger** votre ministère

Il y a des délinquants sexuels dans votre congrégation locale. Certains sont connus, tandis que d'autres sont secrètement aux prises avec ce péché et demeurent inconnus. Aucune église n'est à l'abri. Chaque congrégation doit choisir si elle va tenter d'inclure les délinquants sexuels connus ou les orienter ailleurs. Ce n'est pas un choix facile à faire. Il y a des raisons légitimes pour exclure le délinquant, même si, à première vue, cela semble contraire aux enseignements du Christ. Toutes les congrégations ne sont pas aussi bien préparées pour gérer cette question. Si, après examen dans la prière, une église détermine qu'elle ne peut pas répondre aux besoins d'un délinquant sexuel, elle ne devra pas tenter de le faire. Si, au contraire, l'assemblée décide qu'elle a les ressources et la volonté de gérer ce combat, la question qui suivra sera : comment faire ?

Le but de cet article n'est pas de fournir des solutions pour des situations spécifiques, mais plutôt de fournir un cadre de réflexion sur la question et une préparation à ce qui se posera inexorablement. Il est axé sur les délinquants sexuels connus. Il est temps dès maintenant d'examiner ces questions, avant qu'un délinquant sexuel ne soit découvert sur les bancs de votre église. Avant que ce jour ne survienne, vous devrez élaborer un plan de gestion du problème. Cette préplanification vous sera très utile.

Qu'espérons-nous atteindre ?

L'objectif que nous devons atteindre est une inclusion avec des limitations vérifiables. Comme pour la plupart des choses, des idées conçues de façon abstraite ne fonctionnent pas toujours dans la vie réelle. Il n'y a pas de substitution à la souplesse et à un jugement sain. Tous les délits sexuels ne comportent pas le même niveau de risque. Un homme adulte de 19 ans reconnu coupable de rapports sexuels avec sa petite amie de 16 ans présente un cadre très différent de risques qu'un pédophile de toute une vie qui compte de nombreuses victimes. Le premier peut ne pas constituer un problème pour l'examen de l'église. Le second est une personne représentant un risque élevé. La façon dont nous gérerons ces deux situations extrêmes montrera la souplesse et la solidité de notre jugement.

Pour de nombreux délinquants sexuels, il est absolument nécessaire d'établir des limites strictes. Les limites ont peu à voir avec le pardon, elles servent plutôt à protéger la congrégation du péché potentiel du délinquant tout en offrant un bouclier à ce dernier contre sa faiblesse.



« ... Nous ne devons pas juger le comportement des autres. La réalité est bien que nous ne devons pas juger le cœur d'un autre, mais que nous jugeons et devons juger son comportement ! »

Parfois, la notion de pardon peut être utilisée pour justifier un manque de vigilance dans ce domaine. Une telle déformation du pardon n'est ni appropriée ni biblique. L'Écriture est remplie d'exemples de gens imparfaits, mais pieux, qui ont été pardonnés, mais qui ont dû subir les conséquences de leurs fautes respectives. David et Moïse en sont deux exemples clairs et familiers.

Il existe également une idée qui émane de la culture laïque et s'étend à la vie de l'église, laquelle affecte les décisions sur la façon de gérer le combat. Le concept est le suivant : nous ne devons pas juger le comportement des autres. La réalité est bien que nous ne devons pas juger le cœur d'un autre, mais que nous jugeons et devons juger son comportement !

Points du processus sur lesquels il faut réfléchir

Il existe un certain nombre de techniques différentes permettant de gérer la présence d'un délinquant dans une congrégation. Voici quelques suggestions. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et il existe, en fait, de nombreuses variantes de chaque idée. Les limites qui doivent être appliquées de manière cohérente pour qu'un délinquant soit autorisé à participer au culte représentent le fil conducteur de tout ceci. Dans la plupart des situations, le dépassement ou la violation de ces limites par le délinquant entraînera la négation de toute participation aux activités de la congrégation.

1 | ADHÉSION CONDITIONNELLE

Tous les membres de l'église sont acceptés d'une manière conditionnelle. Nous devons au minimum accepter les croyances essentielles de la foi adventiste du septième jour, et être baptisés ou entrer par profession de foi. Les délinquants sexuels qui ont le désir de participer au culte dans une congrégation se verront imposer des conditions supplémentaires selon la gravité de leur méfait. Le fait d'expliquer que tous les membres sont soumis à un certain nombre de conditions peut permettre d'aider à convaincre ceux qui résistent à se voir imposer des limites.

2 | ACCORD

Celui-ci est le cœur de la gestion du combat. Avant de permettre aux délinquants de participer à des services, demandez-lui de s'engager à respecter un accord qui énoncera les conditions de son adhésion ou de sa participation à des services. Un tel accord devra indiquer clairement le niveau de participation que permettra la congrégation. En règle générale, le contact avec les enfants lui sera interdit. L'interdiction de participer aux ministères tournés vers les jeunes ou les enfants, tels que les éclaireurs ou les aventuriers, et l'école du Sabbat pour enfants, serait appropriée. Il pourra interdire également au délinquant d'assister à certaines activités de l'église, telles que les repas partagés et d'autres événements sociaux dans lesquels les enfants sont susceptibles d'être présents. Cela ne devra se faire que sous forme écrite, signée et datée par le délinquant. Certaines conférences utilisent cette technique avec succès.

3 | PARTENAIRE DE RESPONSABILISATION

Je l'appelle la solution de l'ange gardien. Cette personne sera chargée d'aider le délinquant à honorer ses promesses faites dans l'accord. Vous voudrez peut-être impliquer deux ou trois personnes pour cette tâche, afin d'éviter l'épuisement ou

des défaillances dans le contrôle. Le délinquant devra constamment rester à portée de vue du partenaire de responsabilisation. Une bonne coordination de sa surveillance est nécessaire pour éviter des lacunes dans la responsabilisation du style « Je pensais que c'était le tour de Bob ». Vous voudrez peut-être envisager de demander que cette personne rapporte annuellement ou semestriellement à la commission de l'église ou au comité de direction pour exposer tout problème avec le délinquant ou touchant à la procédure.

4 | DIVULGATION AUX MEMBRES DE L'ÉGLISE

Ce point représente une situation délicate requérant un haut degré d'habileté. Devons-nous révéler qu'un délinquant sexuel participe au culte avec nous ? Si oui, comment et à qui le faire ? Toutes ces questions sont difficiles à régler.

En premier lieu, la divulgation est nécessaire et appropriée. Elle a pour but de prévenir les membres, en particulier ceux qui ont des enfants, ou d'autres membres vulnérables des familles. En second lieu, la divulgation n'est pas efficace si elle n'est faite qu'une seule fois. Il existe une rotation des adhésions et les membres qui ont besoin de savoir cela peuvent changer avec le temps. Les pasteurs sur le départ doivent informer les pasteurs arrivant de la présence d'un délinquant sexuel dans la congrégation. Troisièmement, le contenu de la divulgation devra être factuel, respectueux et véridique. La divulgation devra se faire de manière à éviter les jugements, la spéculation, ou les pseudo-analyses. Enfin, avant de faire une telle divulgation, il est important de consulter un avocat local pour obtenir des indications sur les limites légales appropriées d'une telle divulgation.

5 | CONTACT AVEC LES ENFANTS

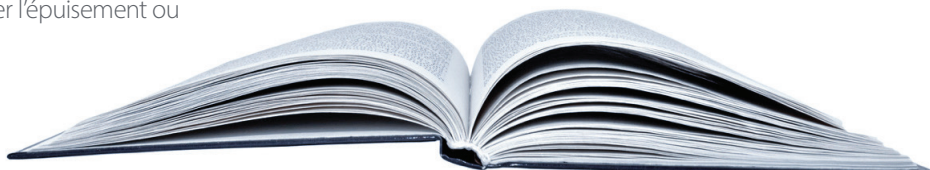
De nombreuses églises ont des directives ou des pratiques concernant la vérification

des antécédents judiciaires sur toutes les personnes travaillant avec des enfants. Toute directive ou pratique doit clairement indiquer que si quelqu'un a des antécédents en matière de délits sexuels, il perd le privilège de travailler avec les jeunes et les enfants, et établir comme condition d'adhésion qu'il lui sera interdit tout contact avec eux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église ou dans l'exercice de ses fonctions.

Comme souvent dans ce cas, la réussite repose sur les personnes chargées de faire respecter les limites. Ces responsables de l'application de l'accord, notamment le délinquant, doivent s'engager à respecter le concept et la procédure. Il est important de souligner que ces limites ne sont pas punitives. Au contraire, elles permettent au délinquant croyant de participer au culte parmi les membres et de fraterniser.

6 | SOUPLESSE

Permettez une certaine souplesse et discernement dans vos directives. Quelles que soient les lignes directrices ou les politiques que vous adoptez, donnez-vous suffisamment de latitude pour répondre à des situations personnelles. Cette souplesse comprendra une évaluation sur le fait que le délinquant est vraiment repentant ou qu'il cherche simplement une occasion d'approcher les plus vulnérables. Le délinquant vraiment repentant pourra se voir offrir une adhésion conditionnelle qui comprenne des limites et des garanties qui soient adaptées à son cas. L'accès à l'église sera formellement interdit aux délinquants qui cherchent à approcher les vulnérables, peu importent les circonstances, limites ou conditions. C'est un énorme défi que de déterminer qui est et qui n'est pas vraiment repentant, mais il faudra absolument essayer de le faire. Le fait de parler de ce cas avec ses agents de probation, de l'observer et de rassembler des données essentielles peut vous aider à évaluer le délinquant.





Impact sur la congrégation

Autrefois, ma mère me disait d'éviter de discuter de religion et de politique. Ceci parce que ces discussions font rarement ressortir le meilleur de nous-mêmes. La même chose peut être dite pour ce qui est d'aborder le combat. Vous vous apercevrez que, dans la plupart des congrégations, toute tentative de régler ce problème va déclencher une division entre les membres. Certains vont s'aligner du côté de la loi et de l'ordre tandis que d'autres se tiendront carrément sous l'égide de la grâce. Peu sont capables de percevoir que les deux positions peuvent se concilier. En outre, le ton peu charitable de nombreuses discussions à ce sujet choquera les croyances scripturaires de certains croyants. Peu importe la façon dont cette question sera gérée, il est probable que certains membres partiront sous d'autre cieux. Que ceci ne vous dissuade pas de travailler dur pour gérer ce combat. Vous devrez simplement comprendre que cette question fait ressortir des opinions bien tranchées, et que quelle que soit la façon dont vous la

gérerez, il y en aura toujours qui seront en total désaccord avec vous.

Vous n'êtes pas seul

En tant que pasteur ou dirigeant de l'église locale, il est facile de se sentir submergé face à ce combat. Il est important que vous sachiez que vous n'êtes pas seul. Vous pouvez prendre appui sur de nombreuses ressources, y compris le personnel d'Adventist Risk Management. Il n'existe pas qu'une source unique d'information sur ce sujet. Parmi les sources d'aides possibles, vous pouvez faire appel à vos services de police locaux, aux agents de probation, aux professionnels des soins de santé mentale et aux travailleurs sociaux. Ces professionnels peuvent vous aider à évaluer vos procédures et vous aider à évaluer le risque concernant un individu donné. Méfiez-vous cependant des experts autoproclamés dans ce domaine. Avec la découverte de problèmes d'abus sexuels dans les communautés, lesquelles ont fait les manchettes des médias nationaux au cours de ces dernières

années, beaucoup tirent maintenant profit du domaine de la prévention. Vous devez vous méfier de ces experts et vous en tenir à des sources offrant des conseils judicieux et des techniques éprouvées.

Conclusion

Le fait d'élaborer les bonnes procédures et d'amener les gens de votre congrégation à s'engager avec une indéfectible diligence sur le sujet mènera vos capacités de leadership à ses limites.

Cependant, le combat exige tous vos efforts. Le péché d'agression sexuelle ébranle toute la vie de la victime et crée un fardeau pour nos églises et nos institutions. Mais cette tâche doit être menée de façon à permettre de concrétiser notre objectif : diffuser l'Évangile. Si vous avez des idées à faire partager sur ce sujet, je me réjouis par avance de vos commentaires et de nos francs débats. ■

*ous pouvez me contacter à l'adresse suivante : **rburrow@adventistrisk.org** ou me faire part de vos idées ou de vos commentaires.*

ROBERT BURROW est vice-président et chef juridique de Adventist Risk Management,® Inc.



Adventist Risk Management,® Inc. © 2012

12501 Old Columbia Pike, Silver Spring, MD 20904 | Téléphone: 1-888-951-4ARM (4276)
customercare@adventistrisk.org | www.adventistrisk.org

DÉTECTION ET TRAITEMENT des prédateurs sexuels

... notre ministère est de **protéger** votre ministère

Lorsque les membres de l'église et leurs enfants viennent assister au culte ou à d'autres activités de l'église, ils doivent comprendre qu'il n'existe pas de bulle qui encapsule et protège les participants de tout danger. En fait, il existe toujours la possibilité d'être miraculeusement délivré du diable qui autrement, aurait pu frapper quelqu'un, mais le Seigneur nous a donné la capacité de penser et de planifier les moyens de protéger ceux qui ont besoin de protection.

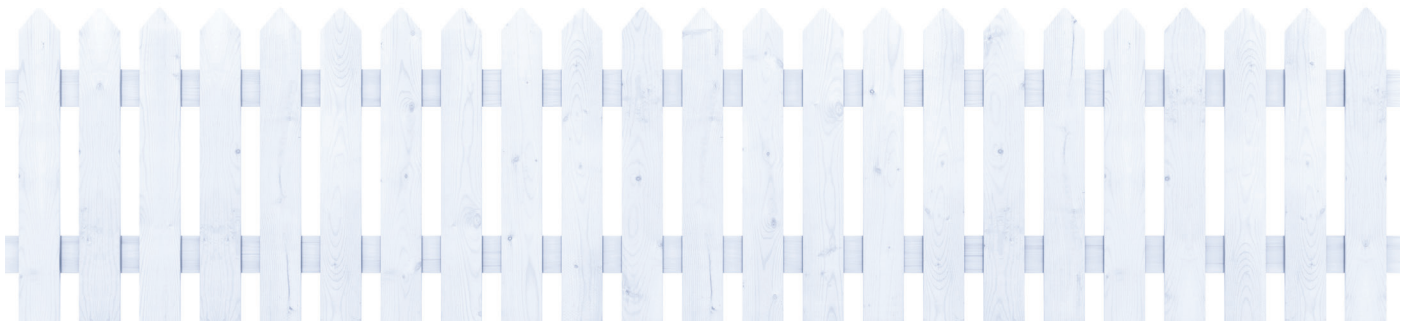
Bien sûr, nous avons besoin de continuer à contrôler les cartes d'empreintes digitales et de vérifier les antécédents des adultes qui prennent part aux ministères des enfants et des jeunes de notre église, mais cela ne nous permet de découvrir que ceux qui ont déjà été pris. Il peut y avoir parmi les membres de la congrégation des personnes qui n'ont jamais été sanctionnées par la loi et qui se sont livrées à des abus sexuels sur des enfants. Peut-être même sont-ils parmi ceux que vous voyez semaine après semaine dans votre église.

Les dirigeants locaux de nos églises ont besoin de former les membres adultes en leur apprenant à reconnaître les symptômes d'abus sexuels chez les enfants qu'ils encadrent. Il y a plusieurs symptômes physiques qui peuvent indiquer un abus sexuel sur un enfant : la difficulté à marcher ou à être assis, des douleurs ou démangeaisons dans la région génitale, des ecchymoses ou des saignements au niveau des parties intimes, des MST, des changements brusques dans les habitudes de soins personnels (l'enfant ne veut plus se baigner, se peigner, se brosser les dents, etc.). Lorsqu'il observe ce genre de symptômes, un adulte doit sentir l'obligation d'agir pour protéger l'enfant et de clarifier ce qui se passe en lui. Les lois locales peuvent exiger que vous

fassiez une déclaration de ce que vous aurez observé, soit à la police, soit auprès d'un autre organisme de services sociaux. Votre église peut également élaborer un protocole par lequel vous devrez communiquer vos préoccupations à d'autres personnes (au pasteur ou bien aux parents ou tuteurs de l'enfant).

Les membres de l'Église doivent également être capables de percevoir les interactions inappropriées entre d'autres animateurs de l'école du Sabbat ou d'autres adultes et les enfants. Certains signes de danger incluent l'un des éléments suivants : l'adulte reste toujours seul avec l'enfant, l'adulte étreint l'enfant de manière totalement frontale plutôt que de côté, l'adulte offre des cadeaux coûteux à des enfants qui ne sont pas naturellement objets de son affection du fait de sa relation de famille, l'adulte veut toujours prendre place au côté de l'enfant, l'adulte et l'enfant arrêtent de parler quand quelqu'un s'approche, l'observation d'une quantité insolite de temps passé ensemble ou une quantité inhabituelle de contacts physiques entre l'adulte et l'enfant. Une fois de plus, si vous remarquez quelque chose de suspect, vous pourrez être dans l'obligation d'avertir les professionnels pour qu'ils se penchent sur la question de la protection de l'enfant en question.

Dans un monde parfait, il n'y aurait pas de prédateurs dans notre milieu. Mais Jésus nous a avertis que le diable va venir parmi nous comme un lion rugissant qui cherche quelqu'un à dévorer. Cette illustration peut-elle être généralisée pour englober l'idée qu'il serait très sage d'offrir aux employés et bénévoles de nos églises locales une formation qui leur permettra de reconnaître efficacement les prédateurs et même de les empêcher de nuire aux jeunes adorateurs ?



Parmi toutes les demandes d'indemnisation actuelles déposées contre des églises et des écoles de l'Église adventiste du septième jour, il y a tous les ans un certain nombre de cas d'enfants qui ont eu des rapports avec des prédateurs sexuels. Soit le nombre de ces problèmes est en augmentation d'année en année, soit les victimes et leurs familles sont de plus en plus enclines à signaler ces rapports aux autorités. Il peut encore se faire que certains, au sein de l'église, résistent à la pensée que dans la plupart des juridictions, l'abus sexuel d'un mineur doit, de par la loi, être déclaré aux autorités locales (police ou services sociaux). La plupart du temps, cette déclaration obligatoire est faite à temps par nos églises.

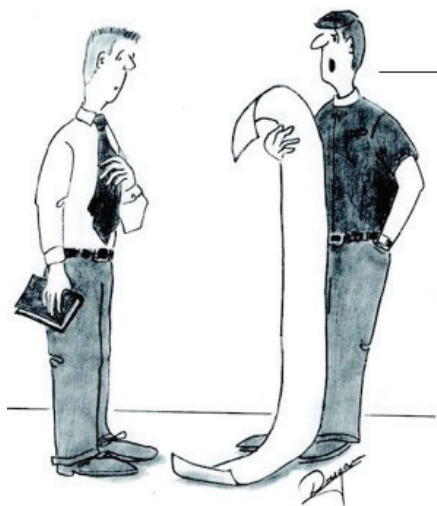
Une bonne démarche pour avoir un état d'esprit tourné vers la prévention des abus sexuels et la protection des enfants serait de former trois groupes différents, de façon presque simultanée, et de façon à ce qu'ils se chevauchent. En premier lieu, il faut former les leaders de l'église locale. Cela vise non seulement les employés, mais aussi les bénévoles qui ont un rôle dans l'église touchant à l'encadrement d'enfants ou aux programmes pour les enfants. Ceux-ci doivent reconnaître qu'il y a un problème d'abus sexuels dans la société en général, et même tout spécifiquement au sein de la communauté adventiste du septième jour. La formation est une ressource qui peut être un moyen efficace d'aider l'église locale à mieux protéger les enfants.

Lorsque ce groupe administratif se rallie au concept, il peut alors créer une conscience dans l'Église qui permettra de renforcer les deux autres types de programmes éducatifs.

Le deuxième type de matériel éducatif sera ciblé sur les parents des enfants de l'église, afin de leur faire partager des moyens de mieux protéger leurs enfants et d'aider ces derniers à reconnaître les comportements qu'ils ne devraient pas permettre. Pour les enfants, la maison devrait être le premier endroit où on lui parle du merveilleux don de Dieu qu'est l'amour physique et de la façon dont il a été perverti dans ce monde de pécheurs. Cependant, il est possible de fournir aux parents un ensemble de matériels d'enseignements programmés et de supports visuels à utiliser avec leurs enfants, d'une façon que tant les parents que les enfants puissent acquérir des compétences élémentaires de survie dans ce domaine de la vie.

Le dernier point de cette orientation éducative sera destiné à aider les enfants à comprendre directement la différence entre un bon et un mauvais contact physique. Ils ont également besoin de savoir quelle sera la meilleure façon de se comporter lorsqu'ils seront confrontés à une situation de violence sexuelle potentielle. Ceci constitue une solution de repli pour aider les enfants au cas où leurs parents soient trop occupés, trop peu impliqués dans les responsabilités habituelles d'éducation de l'enfant ou qui se sentent incapables de leur parler sur ce sujet. Certains de ces mêmes ensembles d'enseignement abordés dans le paragraphe précédent sur l'éducation de la famille peuvent aussi être utiles dans ce cas. Le but est que les enfants puissent prendre conscience du danger afin qu'ils ne soient pas trompés par un prédateur subtil. Pour cette formation directe des enfants, une autorisation parentale pourra s'avérer nécessaire. ■

VICTOR ELLIOT est avocat pour Adventist Risk Management,® Inc.



« En effet, nous permettons à des délinquants sexuels d'être membres. Nous avons seulement listé ici quelques conditions qu'ils doivent remplir. »

